

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre
Comté Témiscamingue

1^{er} Mars 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre siège en séance ordinaire, en modalité combinée, soit en présentiel et par conférence téléphonique, à l'heure habituelle, lundi le 1^{er} mars 2021; et cette séance est enregistrée par voie électroacoustique numérisée.

Sont présents à cette séance enregistrée:

Mario Drouin
Noémie Ash

Jocelyne Moreau

Fernand Manseau

Absentes : Andréane Arpin, Lynda Clouâtre conseillères.

Aussi présente : Aline Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a ordonné et déclaré, par le décret #177-2020 du 13 mars 2020, un état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, décret ayant été renouvelé à plusieurs reprises par d'autres décrets, le dernier #141-2021 datant du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT le prolongement de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 5 mars 2021, ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services Sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos; et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à prendre part, délibérer et voter durant cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a ordonné un couvre-feu quotidien en vigueur entre 21h30 heures et 5 heures, lequel s'applique à notre région (palier 3) à partir du **8 février 2021** et ce jusqu'au 5 mars 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services Sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT QUE bien que le Ministère recommande fortement aux municipalités de tenir leurs séances à distance, le décret # 102-2021 du 5 février 2021 prévoit toutefois certaines exceptions, notamment pour les membres du conseil de se réunir physiquement pour tenir une séance du conseil durant le couvre-feu.

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu unanimement par les membres du conseil

D'ACCEPTER de tenir la présente séance en modalité combinée, soit en présentiel et par conférence téléphonique, et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos;

QUE l'enregistrement électroacoustique numérisé de la présente séance du conseil soit diffusée au public sur le site Web de la municipalité.

Tous conseillers formant quorum, sous la présidence du maire Mario Drouin, lequel souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2021-03-45

Adoption de l'ordre du jour

Mme Noémie Ash, conseillère demande que deux points soient ajoutés à « Affaires Nouvelles » 1) Liste électorale et 2) Expertise Église;

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour soit adopté;

QUE l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin des délibérations.

2021-03-46

Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2021

Il est proposé par Fernand Manseau, conseiller
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

DE CORRIGER le montant inscrit pour les salaires payés, lequel aurait dû être 22,398.66\$, au lieu de 23 988.49;

D'ADOPTER le procès-verbal du 1^{er} février 2021, tel que corrigé.

Période de questions

Aucune question n'est parvenue à la Municipalité, selon l'avis public publié sur le site Web de la municipalité, affiché au bureau municipal ainsi qu'au bureau de poste Canada le 15 février 2021, à la suite du décret gouvernemental associé à la pandémie COVID-19.

2021-03-47

Démission d'un membre élu au conseil municipal (siège #5)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre de démission de la part de Madame Andréanne Arpin, membre élue au conseil municipal et occupant le siège #5;

ATTENDU QUE celle-ci explique que, pour des raisons personnelles et professionnelles, elle doit quitter ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission, à titre de conseillère municipale siège #5, de Mme Andréanne Arpin.

2021-03-48

Élection partielle pour le siège #5 vacant

ATTENDU QUE les membres du conseil présents à cette séance ont accepté la démission de Mme Andréanne Arpin qui occupait le siège #5 et que celui-ci est désormais vacant;

ATTENDU QUE l'article #335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule que lorsque la vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, celle-ci doit être comblée par une élection partielle;

ATTENDU QUE lorsque la vacance est constatée dans les 12 mois qui précèdent ce jour, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle (2009, c.11, a.33);

ATTENDU QUE le calendrier électoral publie que le jour du scrutin pour la prochaine élection générale est prévu pour le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Noémie Ash, conseillère

DE DÉCLENCHER des élections partielles pour le siège #5, en vue de combler le poste de conseillère municipale siège #5 désormais vacant et ce, avant la tenue du scrutin de la prochaine élection générale municipale prévue en novembre 2021;

ATTENDU QUE le maire constate que cette proposition ne fait pas l'unanimité, ce dernier demande un vote sur celle-ci. Les membres présents ayant droit de vote, incluant le maire, sont au nombre de quatre (4);

ATTENDU QUE le vote a lieu de manière verbale, cette séance étant tenue par conférence téléphonique et en présentiel combinées;

ATTENDU QUE le résultat du vote se comptabilise à un (1) conseiller pour et deux (2) conseillers contre et se dépouille ainsi :

Membres ayant voté en faveur de la susdite proposition : Noémie Ash.

Membres ayant voté contre la susdite proposition : Jocelyne Moreau, Fernand Manseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu, à majorité, par les membres votants présents

DE MAINTENIR vacant le siège#5 de conseiller municipal, jusqu'au jour du scrutin de la prochaine élection générale municipale prévue d'avoir lieu le 7 novembre 2021.

2021-03-49

Dérogation mineure du 1269 2^e Rang Sud

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par les propriétaires du 1269 chemin du 2^e Rang Sud, concernant le lot #4137515;

ATTENDU QUE les propriétaires demandent une dérogation mineure, dans le but de régulariser l'implantation dérogatoire du garage existant sur le lot en question;

ATTENDU QUE les marges latérales et arrière du garage sur le terrain varient entre 1,47 mètres et 1,61 mètres de la limite latérale nord du lot;

ATTENDU QUE les marges de recul latérales et arrière permises dans l'article 5.27.2 du règlement de zonage pour la zone Av1, dans laquelle se trouve le garage, sont de 2 mètres;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'accepter cette demande de dérogation mineure, étant donné que mis à part les marges latérales et arrières du garage les autres dispositions de la réglementation municipale semblent respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure no 1-2021 concernant les marges latérales et arrière variant entre 1,47 mètres et 1,61 mètres de la limite latérale nord du lot #4137515 situé au 1269 chemin du 2e Rang Sud.

2021-03-50

Projet d'inspection des avertisseurs de fumée-MRCT 2021

ATTENDU QUE la Municipalité participe au projet de la Municipalité Régionale de Comté Témiscamingue (MRCT) pour le projet d'inspection des avertisseurs de fumée en vertu du schéma de couverture des risques en sécurité incendie;

ATTENDU QU'il reste encore des inspections à faire par la MRCT en 2021 dans la Municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre;

ATTENDU QUE les coûts associés à ce projet pour la Municipalité, est au montant de 726.83\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Fernand Manseau, conseiller
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

DE COLLABORER avec la MRCT pour la réalisation du projet d'inspection des avertisseurs de fumée (en vertu du schéma de couverture des risques en sécurité incendie) sur le territoire de Saint-Édouard-de-Fabre;

DE DÉFRAYER les coûts qui y sont associés, soit le montant de 726.83\$.

2021-03-51

Fermeture temporaire du 4^e Rang Nord

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis de la part du Ministère des Transports du Québec (MTQ) à propos de la réduction de charge à 15 tonnes pour le pont #07453, lequel est situé sur le tronçon entre le 5^e Rang et la Route 391;

ATTENDU QUE cette intervention du MTQ a pour conséquence d'interdire l'accès et la circulation sur le pont aux véhicules lourds de déneigement et de rendre impraticable la circulation sur ce chemin, notamment durant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la fermeture de ce chemin du quatrième (4^e) Rang pour une période indéterminée, effectif rétroactivement au 17 février 2021, date à laquelle les employés de la voirie municipale ont barré ce tronçon de chemin.

2021-03-52

Achat d'abat poussière

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au budget 2021 d'acheter de l'abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mario Drouin, conseiller
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de 31 poches de calcium de 1000 kg au coût de 545\$ l'unité, avant taxes et sans livraison, auprès de la compagnie Sel Warwick.

2021-03-53

Livraison d'abat poussière

ATTENDU QUE de l'abat poussière sera acheté de la compagnie Sel Warwick pour la voirie de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'achat de l'abat poussière ne comprend pas la livraison;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Fernand Manseau, conseiller
Et résolu unanimement par les membres du conseil présents

DE FAIRE APPEL à la compagnie #9151-6666 Québec Inc. pour la livraison du susdit abat poussière, pour un montant total de 1,500\$ (mille cinq cents dollars), avant taxes.

2021-03-54

Offre de services de fleurs et entretien par les Cultures Bio-Vie

ATTENDU QUE les divers aménagement paysagers et floraux de la municipalité nécessite maintenance régulière;

ATTENDU QUE par les années passées la Municipalité a contracté les services de Les Fermes et serres Hamelin Lefèbvre S.E.N.C. ci-après nommé Les Cultures Bio-Vie pour la confection, l'installation, l'hivernation, des arrangements floraux et de l'entretien des bacs;

ATTENDU QUE les services fournis furent satisfaisants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité accepte l'offre de service du fournisseur Les Fermes et serres Hamelin Lefèbvre S.E.N.C. ci-après nommé Les Cultures Bio-Vie, et renouvelle le contrat pour un montant total de 3,660\$ (trois-mille-six-cent-soixante dollars), avant taxes.

2021-03-55

Adoption du règlement #14-01-2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement no 14-01-2021 modifiant le règlement #59-03-95 relatif à la circulation des camions et véhicules lourds a dûment été donné et que ledit projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenu le 1^{er} février 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Fernand Manseau, conseiller
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no 14-01-2021 modifiant le règlement #59-03-95 relatif à la circulation des camions et véhicules lourds.

2021-03-56

Demande d'aide financière de l'organisme Piste MX Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours encouragé les organismes œuvrant au niveau local, notamment Piste MX Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en tant qu'instance d'administration publique, est dans l'obligation de répondre de la responsabilité qui lui a été conférée, notamment sur le plan de ses finances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà octroyé une aide à l'entreprise Piste MX Nord pour l'année 2020 au montant de 2,000\$ pour lequel elle n'a pas encore reçu de reddition de compte de leur part démontrant l'utilisation ou les résultats atteints grâce à cet octroi reçu;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la Piste MX Nord a sollicité à nouveau une aide financière de 2,000\$ à la Municipalité afin de conduire des activités sur l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Noémie Ash, conseillère
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DEMANDER à l'organisme Piste MX Nord, de fournir un rapport de reddition des comptes pour le montant octroyé sur l'exercice financier 2020;

D'OCTROYER à l'organisme Piste MX Nord un montant de 2,000\$ pour l'année 2021, une fois le rapport de reddition des comptes 2020 dûment reçu;

DE DEMANDER à l'organisme Piste MX Nord, de fournir également un rapport de reddition des comptes, à la fin de l'exercice financier 2021, pour le montant qui lui aura été octroyé.

2021-03-57

Changement de date de la réunion du conseil du mois d'avril 2021

Il est proposé par Fernand Manseau, conseiller
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE CHANGER la date de la séance ordinaire du conseil prévue de se tenir le 5 avril prochain, et apparaissant au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal lequel fut publié en décembre 2020, pour mardi le 6 avril 2021.

2021-03-58

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE les dépenses présentées pour le mois du 1^{er} au 28 février 2021 au montant de 46,182.99\$ soient acceptées et payées. Le tout tel qu'il apparaît au rapport portant le titre « Rapport divers comptes à payer pour réunion du conseil du 1^{er} mars 2021 » préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et effectué en vertu du règlement # 2-12-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2021-03-59

Adoption des salaires payés

Il est proposé par Fernand Manseau, conseiller
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE les dépenses des salaires présentées pour la période du 1^{er} au 28 février 2021, au montant de \$19,967.32 soient acceptées et payées. Le tout tel qu'il apparaît au rapport portant le titre « Rapport divers comptes à payer pour réunion du conseil du 1^{er} mars 2021 » préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et effectué en vertu du règlement # 2-12-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Certificat de crédits disponibles

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses écrites dans les résolutions adoptées lors de la session du mois de mars 2021.

Rapport des employés

Les membres du conseil et le maire ont reçu les rapports des employés municipaux. Sauf celle du chef d'équipe.

Rapport des conseillers

Les conseillers ont reçu les rapports d'activités de chacun.

Correspondances

MRCT	Formation - L'agriculture témiscabitiébienne à l'ère des changements climatiques
MRCT	Séance du Conseil MRCT 20 janvier 2021 Envoi extrait résolution
MRCT	Covid-19 Nouvelles règles en vigueur à compter du 8 février 2021
MRCT	Règlement 2016-12-2020 Adoption du budget 2021
SQ	Bilan ainsi que des photographies de l'opération Impact qui s'est tenu à travers tout l'Abitibi-Témiscamingue.
MRCT	Infolettre Édition du 5 février
MRCT	La MRCT a comblé le poste de technicien en urbanisme avec l'embauche de Mme Karine Bourguoin
MRCT	Semaine de relâche Annonce du Premier Ministre
MRCT communiqué	Le Conseil de la MRC réfléchit à son rôle
MTQ	Diminution de charges sur le pont P-07453 à Saint-Édouard-de-Fabre
RISIT	Résolution pour la mise en place d'un lien radio de qualité entre le territoire de la MRC et le centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)
CSLT	Rapport annuel 2019-2020 de la CSLT
MRCT	Initiative pour des collectivités en santé Opportunité pour soutien financier
CPTAQ	Compte rendu de la demande et orientation préliminaire #dossier 429206

Affaires nouvelles :

2021-03-60

Demande du CISSSAT via MRCT- liste électorale

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de la Municipalité Régionale de Comté du Témiscamingue (MRCT) dans le but de collaborer à la campagne de vaccination COVID-19 menée par le CISSSAT, en fournissant la liste électorale municipale;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité s'est dûment informée auprès du Bureau de Scrutin Municipal avant de fournir quoi que ce soit;

ATTENDU QUE le susdit Bureau de Scrutin Municipal a validé à la directrice-générale et secrétaire-trésorière à l'effet que, selon l'article 659.1 de la Loi sur les élections et référendums, il est interdit de transmettre à qui que ce soit la liste électorale dans le contexte ci-haut mentionné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Noémie Ash, conseillère
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE CONTRIBUER à l'effort mené par le CISSSAT en lien avec la vaccination massive, en diffusant dans le journal municipal « Le Reflet », le communiqué provenant du CISSSAT, à propos de la campagne et de la procédure de vaccination conduite dans notre région.

Expertise pour l'église

La municipalité attend une soumission d'une firme d'ingénieurs.

2021-03-61

Levée de la séance

Il est proposé par Jocelyne Moreau, conseillère
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance. Il est 20h10.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE